

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux Règlements numéros 0663-2016 et 0664-2016

Prenez avis que le 1^{er} octobre 2025, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	BLANCHARD KEVIN
(2025-80180)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 654 690 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	170, rue Cartier
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un quadruplex sur un terrain dont les dimensions sont de quinze (15) mètres de largeur et de 594,3 m² de superficie, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, les normes minimales requises sont de dix-huit (18) mètres de largeur et de 600 m² de superficie.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10 393 de ses minutes et 10 116 de son dossier, en date du 19 août 2025.</p>

2.	<i>Nom du propriétaire :</i>	MORIN MARIPIER.
(2025-80183)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 141 608 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	412, rue Noisieux.
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant, jusqu'à 2,2 mètres de la ligne avant sur la rue Poirier, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est de 9 mètres pour un terrain de coin transversal.</p> <p>La demande de dérogation mineure vise également à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant, jusqu'à 1,1 mètres de la ligne avant sur la rue Paul, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est de 3 mètres lorsque situé du côté opposé à l'adresse civique si l'accès est possible pour un terrain de coin transversal.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 27 175 de ses minutes et AGBY-258542 de son dossier, en date du 7 août 2025.</p>

3.	<i>Nom des propriétaires :</i>	ELISE DELORME INC.
(2025-80181)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 400 310 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	605-611, rue Saint-François
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un quadruplex sur un terrain dont les dimensions sont de 15,24 mètres de largeur et de 603,60 m ² de superficie, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, les normes minimales requises sont de 21 mètres de largeur et de 840 m ² de superficie. Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 18 315 de ses minutes et GBY10102503 de son dossier, en date du 18 décembre 2014.

4.	<i>Nom des propriétaires :</i>	LUSSIER LARAMEE ANTONY
(2025-80157)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 140 303 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	160, rue Denison Ouest
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une unité d'habitation accessoire jusqu'à 1,02 mètres de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 2 mètres. Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17881 de ses minutes et 2004115C de son dossier, en date du 13 août 2021.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 12 septembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 12 septembre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 12 septembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland